

Date du colloque :

- Le jeudi 17 décembre 2008 de 08h30 à 18h00
- Cette conférence sera suivie de la publication d'un ouvrage collectif aux éditions Larcier.

Lieu de la Conférence :

Chambre de Commerce du Grand Duché du Luxembourg
Salle C1
7 Rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg (Kirchberg)

Inscriptions & Renseignements :

- frais d'inscription :
 - * Colloque (documentation et buffet) : 50€
 - * Colloque et ouvrage (à paraître 06/2010) : 130€
- par virement à l'ordre de l'Université du Luxembourg
 - * Banque : Banque et Caisse d'Épargne de l'État
 - * Numéro de compte : LU36 0019 2355 9899 3000
 - * Code Bic : BCEELULL
 - * Communication : Votre nom suivi de "Fusion Transfrontalière"
- s'inscrire par email à l'adresse suivante :
 - * fdef-colloques@uni.lu (Nom, prénom, institution, adresse postale)

Tel : +352 46 66 44 6619
Contact : Marie Delafont



Colloque

La fusion transfrontalière en droit luxembourgeois et comparé

**Judi 17 décembre 2009
de 08h30 à 18h00**

**Chambre de Commerce
7 Rue Alcide de Gasperi
Kirchberg
L-2981 Luxembourg**



Programme

La Fusion transfrontalière en droit luxembourgeois et comparé

08h30-08h45 Accueil .

Paul Emering, Secrétaire général de la Chambre de Commerce de Luxembourg,

Pierre Henri Conac, Professeur à l'Université du Luxembourg

08h45 : Matinée

Sous la Présidence de *Jacques Loesch*, Avocat associé, Linklaters LLP

I. Le Droit communautaire et sa transposition

09h00-09h30 La directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux. *Michel Menjucq*, Professeur à l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

09h30-10h00 La transposition de la directive du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières en droit luxembourgeois, belge et français. *Isabelle Corbisier*, Chargée de Cours à l'Université du Luxembourg

10h00-10h30 Pause café

II. Le droit luxembourgeois

10h30-11h00 La fusion transfrontalière en droit luxembourgeois à la suite de la loi du 10 juin 2009 relative aux fusions transfrontalières de sociétés de capitaux. *Pierre-Henri Conac*, Professeur à l'Université du Luxembourg

11h00-11h30 La fusion transfrontalière en droit luxembourgeois : regard du praticien. *Maître Jean-Paul Spang*, Avocat associé, Linklaters LLP

III. Aspects spécifiques des fusions transfrontalières

11h30-12h00 La fusion transfrontalière et la participation des travailleurs en droit luxembourgeois. *Achim Seifert*, Assistant Professeur à l'Université

12h00-12h30 Discussion avec la salle

12h30-14h00 Déjeuner - Buffet

14h00 : Après-midi

Sous la Présidence de *Jacques Delvaux*, Notaire

III. Aspects spécifiques des fusions transfrontalières (suite)

14h15-14h45 Le régime fiscal de la fusion transfrontalière en droit luxembourgeois *Jean-Pierre Winandy*, Avocat Associé Loyens & Loeff Luxembourg

14h45-15h05 La fusion transfrontalière et le droit des organismes de placement collectif. *Isabelle Riassetto*, Professeur à l'Université du Luxembourg

15h05-15h15 Discussion avec la salle.

IV. La fusion transfrontalière de sociétés en droit comparé

15h15-15h45 La fusion transfrontalière de sociétés en droit belge *Thierry Tilquin*, Professeur à la Solvay Business School et avocat associé Liedekerke

15h45-16h15 La fusion transfrontalière de sociétés en droit français *Hélène Chanteloup*, Professeur à l'Université de Picardie

16h15-16h45 Pause café

16h45-17h15 La fusion transfrontalière de sociétés en droit allemand *Gebhard Rehm*, Professeur à l'Université de Munich

17h15-17h45 La fusion transfrontalière de sociétés en droit suisse *Florence Guillaume*, Professeur à l'Université de Neuchâtel

17h45-18h00 Conclusion *André Prüm*, Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance de l'Université du Luxembourg